

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

6 rue du Naut - B.P. 1010
74966 Meythet Cedex

Téléphone : 04 50 22 76 00
Télécopie : 04 50 22 76 09
E.Mail : sdis-74@sdis74.fr

<p style="text-align: center;">REPONSE AUX OBSERVATIONS DEFINITIVES EMISES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE RHONE-ALPES POUR LES EXERCICES 2004 ET SUIVANTS DU SDIS 74</p>
--

4 – Analyse financière

4.3 - L'évolution des principaux flux financiers

4.3.1 – Les produits de gestion

Le rapport indique page 12 « *Curieusement la prospective financière de fonctionnement réalisée par le SDIS prévoit une hausse de ces produits des services relativement importante puisqu'elle est de 1 M€* ».

Les prospectives financières réalisées par le SDIS 74 ont toujours tenu compte des ordres de grandeur indiqués dans le tableau qui a été retranscrit page 11.

4.4 – L'excédent brut de fonctionnement

Le rapport indique en page 12 que « *l'autofinancement net de l'établissement devient négatif du fait du fort endettement* ».

Or, pour calculer l'autofinancement net, il convient de déduire de l'amortissement en capital de la dette les mouvements liés aux emprunts avec option de tirage (revolving). En effet, ces mouvements de trésorerie donnent lieu à l'émission de titres et mandats de mêmes montants sur le chapitre 16 (article 16449).

En outre, en 2008 et 2009, des écritures comptables liées à la conversion de crédits revolving en emprunts classiques à taux fixe ont été passées en dépenses et en recettes.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces mouvements ainsi que l'autofinancement net, qui demeure ainsi excédentaire sur toute la période :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Amortissement en capital de la dette hors revolving (A)	1 963 903	1 761 049	1 582 029	3 002 319	2 929 791	3 304 652
Emprunts avec option de tirage et écritures comptables (en recettes et en dépenses)	-	-	7 900 000	7 466 667	12 038 095	12 570 410
Total chapitre 16	1 963 903	1 761 049	9 482 029	10 468 986	14 967 886	15 875 062
CAF (B)	5 249 030	5 232 657	8 146 929	10 117 123	12 045 355	12 647 631
Autofinancement net (déduction faite des mouvements revolving et écritures comptables) (B) - (A)	3 285 127	3 471 608	6 564 900	7 114 804	9 115 564	9 342 979

5 – Activité opérationnelle

5.1 – Les outils d'évaluation de l'activité et les résultats obtenus

Le rapport indique page 17 « L'établissement pourrait s'interroger notamment au regard de la maîtrise des coûts et du service rendu afin d'apprécier l'intérêt à maintenir des casernes dont les interventions ne dépassent pas la dizaine par an ».

Le SDIS 74 dispose de Centres de Secours Principaux, de Centres de Secours et de Centres de Première Intervention. Ces « petites structures » sont à classer en 2 catégories.

D'une part celles héritées de l'organisation communale qui assurent une mission de proximité et qui renforcent les effectifs départementaux en cas de sinistres de grande ampleur (inondations, avalanches, éboulements de terrain, incendies...). En fonction de l'évolution de leurs effectifs, certains centres sont fusionnés (ex : fusion de Féternes et Larringes) et d'autres dissous (ex : fermeture de Saint-Eustache en 2010, de Sallenôves en 2011).

D'autre part celles qui sont indispensables au maillage opérationnel (ex : CPI du Bouchet-Mont-Charvin, de Bellevaux). Ces structures sont nécessaires à la couverture des risques prévue dans le SDACR compte-tenu de la géographie tourmentée du département et de l'isolement de certains secteurs habités.

5.2 – La réponse opérationnelle

Le rapport indique page 19 « Si la moyenne d'intervention du SDIS 74 est bonne au regard des chiffres nationaux, il n'en demeure pas moins des carences importantes notamment pour les interventions incendies, sur un territoire très largement couvert par des forêts ».

Compte-tenu des conditions météorologiques actuelles, le risque feux de forêts n'est pas considéré comme un risque majeur au niveau du Document Départemental des Risques Majeurs contrairement à d'autres risques naturels. Les risques liés aux feux de forêts en Haute-Savoie ne présentent pas par ailleurs la même typologie que ceux du sud de la France.

De plus les conditions d'accessibilité (dénivelé important, absence de piste, altitude ...) et la végétation différente limitent fortement l'action des camions feux de forêts.

6 – La gestion des ressources humaines

6.1 – L'organisation générale

Le rapport indique page 25 « *Une comparaison du SDIS 74 avec d'autres établissements de la même strate démographique laisse clairement apparaître que la Haute-Savoie dispose des effectifs les plus élevés, tant pour les professionnels que les volontaires* ».

Le SDIS 74 essaye d'adapter ses effectifs afin d'apporter une réponse opérationnelle équitable sur l'ensemble du département.

Outre les difficultés rencontrées dans l'ensemble des départements de France en matière de recrutement de SPV, la Haute-Savoie a des problématiques particulières à prendre en compte :

- nécessité de recruter des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour les stations touristiques (Praz-de-Lys, Avoriaz, Flaine etc),
- absence de disponibilité des SPV qui travaillent en Suisse,
- nécessité de maintenir certains centres, compte-tenu de la topographie du département, afin de permettre une distribution des secours dans des délais conformes au SDACR.

De par la position géographique de la Haute-Savoie et l'activité touristique très soutenue qu'elle connaît, toute comparaison des effectifs du SDIS 74 avec ceux d'autres SDIS s'avère délicate. Du fait des flux touristiques (34,6 millions de nuitées en 2009), la population du département varie notamment de 736 000 à 1 300 000 habitants. La couverture des risques est donc particulière et peut difficilement être comparée à celle assurée par d'autres SDIS non soumis aux mêmes contraintes.

Le SDACR tient compte de ces particularités. Les moyens humains et matériels ont été qualifiés et quantifiés en conséquence.